

## DECISION DE LA PRESIDENTE N°011/2023

**OBJET** : désignation des lieux fixant les prochains conseils communautaires en 2023

La Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**Vu** la délibération n° D2020\_07\_04\_087 du 16 juillet 2020 portant sur l'élection de la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes,

**Vu** la délibération n° D2020\_07\_04\_092 du Conseil Communautaire en date 16 juillet 2020 portant délégations du Conseil Communautaire à Madame la Présidente et modifiée par les délibérations n° D2021\_04\_04\_099 en date du 29 avril 2021 et n° D2021\_10\_09\_200 du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021.

### DECIDE

#### **Article 1 :**

De fixer le conseil communautaire du 25 mai à la salle polyvalente de Romans.

#### **Article 2 :**

De fixer le conseil communautaire du 15 juin à la salle polyvalente de Saint Nizier le Désert.

#### **Article 3 :**

De fixer le conseil communautaire du 06 juillet à la salle polyvalente de Saint Germain sur Renon.

#### **Article 4 :**

La présente décision sera affichée et inscrite au registre des actes de la Communauté de Communes de la Dombes.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne, le 21 avril 2023.

La Présidente,  
**Isabelle DUBOIS**



L'autorité territoriale,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un  
délai de 2 mois à compter de la présente notification.